

LE MAIRE. - Mesdames et Messieurs nous allons maintenant étudier le rapport n° 45. Je vais vous en donner lecture.

AFFAIRE N° 45. - Cité Scolaire du Butor - Installations sportives.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Cette importante question a déjà été soumise au Conseil à deux reprises. Une première fois le Conseil avait, dans sa séance du 12 Août 1968, approuvé l'avant-projet de construction d'une 1ère tranche d'installations sportives présenté par le Cabinet HEBRARD et l'inscription au budget supplémentaire d'un crédit de 7 500 000 Frs CFA représentant le montant de la participation communale à la dépense relative à cette réalisation, et sollicité du Ministère de la Jeunesse et des Sports l'allocation d'une subvention de 38 168 300 Frs CFA représentant 85 % du montant de la dépense.

Mais dans sa séance du 12 Septembre dernier, le Conseil est revenu sur sa décision et a décidé de faire aplanir le terrain aux frais de la Commune et de le mettre ensuite à la disposition de l'Etat qui fera exécuter les installations sportives.

Le dossier a ensuite été envoyé à l'approbation. Par sa lettre n° 8485 SG/DAF/3 en date du 19 Novembre dernier, M. le Préfet a appelé mon attention sur l'imprécision de cette décision du Conseil Municipal. Il estime, en effet, que l'Etat ne peut prendre à son compte la réalisation complète de ces installations sportives que s'il est effectivement propriétaire du terrain. Par contre, si par terrain mis à la disposition de l'Etat il faut entendre qu'il est seulement utilisé par les Services de l'Education Nationale et des élèves de la Cité Scolaire, il est évident que dans ces conditions la réalisation des installations sportives demeure à la charge de la Commune.

Monsieur le Préfet m'a demandé d'inviter le Conseil Municipal à se prononcer avec netteté sur ce point. Si le Conseil Municipal opte pour la première solution, c'est-à-dire la cession à l'Etat, les installations qui seront réalisées sur ce terrain seront réservées exclusivement aux élèves du lycée.

Il faut préciser tout de suite que cela peut se faire, mais la ligne générale d'attribution des crédits par le Ministère de la Jeunesse et des Sports est telle qu'elle passe en priorité par les Communes et, les crédits actuels, déjà attribués, demanderaient un an pour changer de voie, ce qui reculerait d'autant le début des réalisations.

Par contre, si le Conseil choisit la deuxième solution comme cela avait toujours été accepté par la Municipalité de SAINT-DENIS et le Ministère, je vous rappelle à ce sujet qu'avant même que soit envisagée la construction d'un lycée à cet emplacement, Maître MACE voulait déjà y construire un stade municipal, que plusieurs réunions ont eu lieu entre Maître MACE et les autorités départementales, entre M. REYDELLET et ces mêmes autorités (réunions du 7 Mai 1968 et du C.D.CS. du 12 Juillet 1968). Toutes ces réunions avaient pour but la municipalisation du stade.

Si donc le Conseil Municipal penchait pour la deuxième solution, la municipalisation, l'utilisation des installations sportives serait uniquement de la compétence de la Commune, comme la Redoute et la Piscine Municipale : pendant les heures de cours, ce seront non seulement les élèves du lycée, mais encore tous les scolaires de la ville et, en dehors de ces heures, le samedi, le dimanche et les jours fériés tous les dieuxiens qui utiliseraient les installations.

J'ajouterai que l'emplacement de ces installations nous est revenu à 60 000 000 (la moitié revenant au lycée) et, que l'aplanissement a déjà été accepté par vous-mêmes, lors du Conseil Municipal du 12 Septembre 1968, soit un crédit de 7 500 000, honoraires des architectes compris.

Dans le premier, comme dans le deuxième cas, ces dépenses, achat et aplanissement du terrain restent à notre charge, mais dans le premier cas nous en faisons cadeau à l'Etat pour ne pas en avoir en fin de compte l'utilisation. Dans le deuxième cas, les 7 500 000 Frs d'aplanissement représentent notre participation de 15 %, le Service de la Jeunesse et des Sports finançant le reste, soit 85 %, avec tous les avantages que vous connaissez déjà. Naturellement le gardiennage et l'entretien de ces installations nous incombent.

La première tranche d'urgence sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer comprend :

- outre les terrassements généraux et les aménagements des abords,
- 1) un vaste plateau stabilisé de 55 m x 85 m permettant l'évolution des athlètes;
- 2) quatre plateaux types de basket-ball, hand-ball, volley-ball, etc ... un lanceur collectif, une piste de six couloirs de 145 m, un bloc vestiaire-douche, deux aires d'élan pour saut en longueur et saut à la perche et des installations d'arrosage.

Les tranches ultérieures qui peuvent être engagées très vite selon les possibilités financières de la Commune, sont particulièrement intéressantes, car outre 2 terrains de foot-ball, elles comprennent 1 piscine olympique et 1 gymnase. Si l'intérêt de ce gymnase apparaît moins urgent, compte tenu de l'existence d'un gymnase aux Deux Canons qui pourra suffire aux besoins immédiats et à court terme de la population de Saint-Denis, par contre les deux autres réalisations, piscine et terrain de foot-ball apparaissent comme une nécessité vitale pour les sportifs dieuxiens.

Dans le but de rattraper trop de temps perdu déjà, je vous demanderai de m'autoriser à engager les pourparlers en vue de la construction de la piscine, prévue depuis près de deux ans au Butor. Le premier emplacement, situé proche de deux voies à grande circulation (terrain de Palmas) n'a pas recueilli l'approbation de l'Équipement et de la Jeunesse et des Sports. Nous avons maintenant la possibilité d'implanter cette piscine sur le terrain communal (Magan de Bellevue) réservé au stade. Notre participation de 15 % s'élèverait à 6 000 000 environ, somme que je vous demanderai de m'autoriser à inscrire au budget sous forme de provision pour cette opération suivant les modalités que je vous soumettrai à l'une de nos questions diverses. Je vous signale que la Commission Municipale des Sports qui s'est réunie le 25 Novembre 1968 à 17 H 30 a donné à la majorité un avis favorable à la municipalisation des installations du Butor.

En conséquence, il vous appartient, Mes Chers Collègues, de prendre position, j'accepterai bien volontiers vos suggestions, émanant de Conseillers Municipaux elles ne sauraient avoir d'autres inspirations que le mieux être de la condition sportive dieuxienne.

Je laisse la parole à M. CHEVASSUS.

M. CHEVASSUS. - "Errare Humanum est" pouvons nous dire. Je crois que nous nous sommes trompés lors du dernier Conseil Municipal, mais il est anormal, indécent et peu loyal lorsque des éléments nouveaux interviennent de ne pas revenir sur une décision qui nous a engagés dans une voie erronée. A mon sens, il est certain que la municipalisation doit avoir lieu et pour bien des raisons. Je ne parlerai pas d'abord des raisons d'ordre général car il est tout de même paradoxal et contradictoire de proclamer sur tous les toits que la Ville de Saint-Denis est la première du Département et la plus mal lotie en matière d'équipement sportif mais de refuser d'autre part que quantativement et qualitativement il y ait des stades nouveaux. Maintenant cela ne touche pas la question municipalisation, mais j'y arrive et la question sera de veiller surtout à ce que le stade soit municipalisé. Quand on parle Chaudron, on pense au Lycée, et naturellement aux scolaires. Certes tous les scolaires sont des jeunes, mais tous les jeunes ne sont pas des scolaires, la contre partie n'est pas faite. A partir de 16 ans, ils ne le sont plus obligatoirement, donc ils peuvent exercer un métier et il y a aussi ceux qui ne travaillent pas bien qu'ils peuvent le faire et, je pense aux jeunes qui malgré l'obligation qui leur est faite d'aller au Lycée n'y vont pas, et c'est pour eux surtout que je parle. Il s'agit donc en ce qui concerne le stade du Butor non pas de créer un stade uniquement scolaire, mais un stade qui a la même fonction et le même but que le stade de la Redoute et ultérieurement le stade du Chaudron.

Il y a maintenant une autre raison, c'est l'utilisation par les civils. Mais pour ce qui est du Chaudron, et là je rejoins un point de vue de Mon Collègue TESSIER, entre les projets et les réalisations il se passe un temps infini. Or, actuellement, il y a absolument urgence et cette urgence est levée par les promesses qui nous sont faites par le Maire et qui ne sont pas des promesses vagues. Elles sont chiffrées et je dois dire que dans le domaine sportif l'audace est payante. Lorsqu'on a lancé la route en corniche on a dit qu'elle coûterait trop cher, mais, en fait, même ceux qui l'ont trouvée trop cher sont très heureux de l'utiliser en ce moment. Eh bien, dans le domaine du sport c'est exactement la même chose. J'estime personnellement que nous avons en tant que Conseillers Municipaux et Adjoint un devoir social à remplir et ce devoir nous ne le remplissons pas aussi longtemps que nous ne pensons pas aux jeunes et que nous ne leur offrons pas l'occasion de s'épanouir sur les stades comme ils doivent le faire tout à fait normalement. Je dis, en ce qui me concerne, que j'abonde absolument dans le sens de la lettre que nous avons reçue, qui est explicite et je pense que ce n'est pas l'utilisation de quelques millions qui fa faire en sorte que nous ne municipalisons pas ce stade.

LE MAIRE. - Je remercie mon collègue CHEVASSUS. A titre de renseignements complémentaires je dirai ceci : j'ai obtenu de l'INSEE les statistiques suivantes : au 15 Octobre 1967 : la population était de 85 992 et sur ces 85 992 il y a 60 214 jeunes de 0 à 19 ans. Ceci pour vous montrer combien il est urgent de créer des stades et je rappellerai aussi qu'il y a 20 ans de cela nous étions à peine 40 000 habitants et il y avait trois stades à Saint-Denis : Joinville - Roland Garros et Redoute. Aujourd'hui que nous avons dépassé le chiffre de 85 000 nous n'avons plus qu'un stade.

M. CHEVASSUS. - Pour l'instant nous avons plus de douze sociétés, sans compter la société corporative dont la création est en projet.

M. TESSIER. - Je remercie mon collègue CHEVASSUS du brillant exposé qui a fait valoir les avantages de la municipalisation du terrain du Butor. Je serais entièrement d'accord si l'on se trouvait dans d'autres temps. Le Président de la République a dit qu'il fallait observer une période d'austérité. Je pense qu'à l'heure actuelle la Commune de Saint-Denis est loin de faire le nécessaire en ce qui concerne le primaire. Les écoles primaires ne sont même pas munies du strict minimum. Or, avant d'arriver au secondaire on passe par le primaire. Est-ce un oubli ? ... C'est regrettable ... et je pense que si la réalisation du Butor a lieu celle du Chaudron doit être menée parallèlement. Si la Commune peut faire les frais pour les deux stades en même temps je suis entièrement d'accord. Mais je tiens à attirer l'attention de mes collègues que lors de la dernière séance du Conseil Municipal le rapporteur de la Commission du Budget a laissé entendre que l'année prochaine il faudra voter des centimes additionnels. Je crains que la note soit un peu lourde à proposer aux contribuables, alors on dira : on ne s'occupe pas du primaire qui est à la charge de la Commune alors que dans le même temps on met un stade à la disposition des lycées, et quand je dis cela je veux parler par exemple du terrain qui a été cédé pour un C.R.E.P.S. Jusqu'ici rien n'a été fait et 110 000 000 de Frs dorment depuis 3 ans.

LE MAIRE. - Je répondrai d'abord à mon collègue TESSIER qu'actuellement la Redoute et la Piscine sont réservées à tous les scolaires, aussi bien aux secondaires qu'aux primaires, et j'ai bien précisé dans mon rapport que le stade du Butor sera également de la compétence entière au point de vue utilisation de la Commune et qu'il sera ouvert à tous les scolaires. Par contre, si nous laissons l'Etat prendre l'affaire en mains ce stade ne sera réservé qu'aux lycées. Ceci pour répondre à votre première question. En ce qui concerne la deuxième question, je sais que le chef de l'Etat a parlé de restriction, mais jusqu'à nouvel ordre nous devons quand même aller de l'avant et je viens de citer le chiffre de 60 214 jeunes, et je ne crois pas qu'en faisant ce stade à Saint-Denis nous ne faisons pas notre devoir.

M. CHANE KUNE. - Je ne pense pas, pour ma part qu'il soit impopulaire d'avoir un stade à Saint-Denis qui ne sera pas réservé uniquement aux scolaires.

LE MAIRE. - C'est pour cela donc que je demande que le stade soit municipalisé afin qu'il soit ouvert à tous. Les chiffres de la statistique sont des chiffres d'Octobre 1967, c'est pour vous dire qu'ils sont déjà largement dépassés.

M. TESSIER. - Je ne suis pas contre le principe du stade mais je suis contre le principe de faire un stade au Butor pour les classes secondaires alors que nous ne faisons rien pour les classes primaires. Je ne vois pas pourquoi nous ne ferons pas la même chose pour le stade du Chaudron.

LE MAIRE. - Nous allons, mon collègue TESSIER, "pousser à la roue" également pour le stade du Chaudron. Il faut reconnaître que ce dernier est un stade à plus long terme c'est-à-dire que sa réalisation n'est prévue qu'au 6ème Plan, mais les installations doivent être faites dans les deux ans qui viennent.

M. TESSIER. - Donc parallèlement au stade du Butor.

LE MAIRE. - Parallèlement au stade du Butor.

M. BOURNIS. - A combien s'élève le stade du Butor ?

LE MAIRE. - La première tranche s'élève à 44 068 300 dont 38 168 300 Frs représentant la subvention du Ministère de la Jeunesse et des Sports.

M. BOURHIS. - Pour les autres tranches, est-ce que la Commune bénéficiera toujours de la participation de la Jeunesse et des Sports ?

LE MAIRE. - Oui.

M. TESSIER. - Ce qui m'inquiète le plus, c'est l'entretien du stade et c'est une des raisons pour lesquelles l'Etat ne veut pas prendre le stade à sa charge.

M. CHEVASSUS. - L'entretien du terrain est déjà prévu dans une certaine mesure par la participation de la Ligue de Foot-Ball sur les recettes des matches, et vous savez que chaque année les recettes couvrent à peu près la moitié des dépenses. Mais il est une question que la plupart des sociétés ignorent c'est qu'elles ont droit à des subventions pour les entraînements, il leur appartient de les retirer et ces subventions peuvent entrer en ligne de compte également pour l'entretien du stade. Il y a une organisation dont on n'a pas tenu compte suffisamment jusqu'ici.

M. TESSIER. - Mon Collègue, il y a un moment vous disiez "errare humanum est". Lors de la dernière séance de la Commission municipale des sports vous aviez dit que l'entretien du stade coûterait cher, et là aussi "errare humanum est" est également valable car dans le procès-verbal qui a été envoyé à tort à tous les Conseillers Municipaux vous avez dit : "les dépenses engagées pour le stade de la Redoute s'élèvent à plus de deux millions. Les sommes récupérées sont à peu près de la moitié et ce n'est qu'un stade de deux hectares. Pour un terrain de neuf hectares au Butor, on peut donc se demander comment nous arriverons à combler un déficit qui sera bien supérieur à celui de la Redoute."

M. CHEVASSUS. - Je sais très bien qu'il sera difficile, mais cela ne doit pas nous empêcher d'aller de l'avant.

LE MAIRE. - Après ces explications, je mets aux voix le rapport qui vous a été présenté.

M. BOURHIS. - Monsieur le Maire, vous avez bien dit que le stade sera ouvert au public.

LE MAIRE. - Oui, le stade sera ouvert au public.

Le rapport est donc adopté à l'unanimité.